



Materiel inutilisable societe radiée

Par **toma**, le **02/09/2009** à **14:39**

bonjour,

j'ai fait installer a mon grand regret une bio fontaine afin de purifier l'eau en 2006 finance par sofinco (pret contracte par le biais de l'installateur). Cette installation necessite un changement de filtre qui doit etre fait par la societe installatrice et celle ci a ete radiee. Le materiel est donc inutilisable et je continue de payer que puis je fair pour me retourner contre l'installateur car j'ai stoppe mes prelevements bancaires et j'ai desormais un huissier envoye par sofinco qui m'a mis en demeure merci